



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice :	20
Nombre de délégués présents :	11
Nombre de votants :	12
Nombre de pouvoirs :	1

L'an deux mille quinze et le 2 juin à 14H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 26 mai 2015, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Étaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, Jean-Pierre AOUT, Fernand ZANETTI, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Hervé GOUTILLE, Jean-François LABBAT, Jean-Luc RONDEAU.

Absents excusés : Mesdames France ROUHAUD, Jeanine VIVIER, Michèle GUILLOU, Messieurs Gérard FAISY, Bernard ROUGE, André LAURENT, Daniel ESCURAT, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Xavier GRUAT, Jean-Marie FREYSSSELINE.

Pouvoirs : Madame Jeanine VIVIER à Monsieur Marc CHATEL.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

DELIBERATION N° 2015/06/03 : AFFECTATION DU RESULTAT - EXERCICE 2014

Après avoir entendu et adopté ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, considérant les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2014 figurant au compte de gestion (A)	2 439 019,84 €
Report à nouveau du compte de gestion (B)	5 234 089,03 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 (C = A+B)	7 673 108,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (D)	- 3 874 682,95 €
Restes à réaliser	- 291 783,66 €

BESOIN DE FINANCEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PREFECTURE DE LA CORRÈZE
REÇU LE - 4 166 466,61 €

05 JUIN 2015

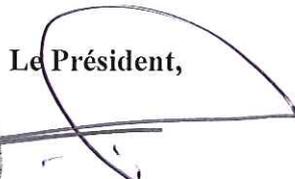
CONTROLE DE LEGALITE

Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014, le Président du SYTTOM 19 propose aux membres du comité syndical, l'affectation des résultats suivante au budget supplémentaire 2015 :

- le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2014 soit 7 673 108.87 € sera affecté :
 - 1) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 4 166 466.61 €.
 - 2) le surplus en recettes de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 506 642,26 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 02 juin 2015

Le Président,

Marc CHATEL



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le.....05 JUIIN 2015.....et publication ou notification du.....05 JUIIN 2015.....

